

Jeudi 16 octobre 2025,
UDAF 93 de Bobigny
Rédaction : Alexandrine Kirmser

ÉCLAIRAGE RÉGIONAL

Seine-Saint-Denis

La table ronde était précédée d'une présentation par Éric Constantin, Directeur de l'Agence d'Île-de-France de la Fondation pour le Logement des Défavorisés, de l'état du mal-logement à l'échelle régionale de l'Île-de-France.

Table ronde « Précarité énergétique et mal-logement »

Introduction

Suzy Da Costa, Directrice, Profession Banlieue – Je remercie l'UDAF 93 de nous accueillir, et la Fondation pour le Logement des Défavorisés d'avoir associé à cet événement la structure que nous représentons. Profession Banlieue* est un centre de ressources pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis, fondé en 1993, ayant notamment pour mission d'accompagner la montée en qualification et en connaissance du territoire des professionnels du département œuvrant en quartiers prioritaires, sur les sujets de politique de la ville mais aussi de politiques publiques sectorielles. Nous menons un travail de plaidoyer en faveur de l'égalité de traitement et de l'accès aux droits des habitants du territoire – et s'il y a bien un droit essentiel, c'est le droit au logement. Nous travaillons également à la mise en réseau des professionnels de terrain, et à la mise en dialogue des chercheurs & experts avec lesdits professionnels : l'organisation de cette table ronde autour du mal-logement et de la précarité énergétique avait donc tout son sens pour nous, surtout lorsque l'on sait l'importance que revêt cette problématique dans le département.

Élise Lejeune, Chargée de mission Questions urbaines & Transitions, Profession Banlieue – Nous avons conçu cette table ronde en lien avec les évolutions que nous constatons en interne. Il y a quelques années, nous avions lancé une réflexion sur la question de la précarité énergétique d'été : certains logements en effet sont ce que nous appelons des « bouilloires thermiques », et deviennent proprement invivables l'été, avec des températures qui peuvent très facilement dépasser les 30° parce qu'ils sont mal isolés, mal aérés, situés dans des îlots de chaleur urbains, des quartiers

* www.professionbanlieue.org

bétonnés, ce à quoi s'ajoute ces dernières années l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur, dont les records sont désormais battus chaque été. Cet angle cependant n'est pas le plus évident : lorsque l'on pense précarité énergétique, on pense le plus souvent, bien sûr, précarité énergétique d'hiver – passoires thermiques, absence ou déficience de chauffage, induisant parfois maladies, moisissures et isolement social. Nous essayerons dans cette table ronde de parler des deux précarités énergétiques, estivale comme hivernale.

1/ Constats

Élise Lejeune – Caroline Chevalier, vous travaillez auprès des Compagnons bâtisseurs[†] d'Île-de-France, association qui accompagne les habitantes & habitants dans l'auto-réhabilitation de leurs logements : quel est votre ressenti de terrain ?

Caroline Chevalier, référente habitat, Compagnons bâtisseurs – Nous sommes en effet une association de terrain, et nous accompagnons des personnes en situation de précarité énergétique, propriétaires comme locataires, dans le parc privé comme public, notre première intervention consistant à effectuer une visite de leur domicile. Derrière cette notion de précarité énergétique se cachent des situations très variées, que ce soit en termes d'état du bâti, de situation sociale, d'état de santé ou de besoins des habitants.

Nous visitons des logements dégradés, voire indécents, avec des équipements énergétiques très vétustes, mais aussi des logements qui semblent en bon état, et parfois même qui viennent d'être rénovés mais dont les travaux de rénovation présentent des défauts. Les habitants peuvent avoir d'importantes difficultés financières, être surendettés ou menacés d'expulsion, d'autres ont un emploi stable mais ne peuvent plus assumer la hausse des coûts de l'énergie. Certains sont en situation de précarité énergétique du fait du mauvais état de leur logement et/ou de la hausse des coûts de l'énergie : ces personnes ont besoin d'une aide financière, d'être relogées, et pour les locataires d'être accompagnées pour défendre leurs droits par une médiation avec leur propriétaire. Certains ont besoin d'aide pour comprendre leur facture, pour réduire leur consommation d'énergie. Et parfois, la question de la précarité énergétique n'est pas la plus pesante, parce que la situation familiale est difficile, ou parce que le logement est infesté de punaises, de cafards ou de rats. Enfin, certains besoins relèvent du confort et il ne faut pas négliger ces demandes, qui participent pleinement au bien-être chez soi, à la capacité à accueillir des gens chez soi.

Le sujet de la précarité énergétique fait l'objet d'une réelle mobilisation, mais les dispositifs institutionnels ont du mal à répondre à des situations aussi variées et à des besoins aussi spécifiques – raison pour laquelle les personnes que nous accompagnons ont déjà été orientées, réorientées, puis ré-réorientées, ce qui peu à peu les a démobilisées, leur a fait perdre confiance. En bref, notre expérience de terrain nous donne à penser qu'il faudrait dans le cadre des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique mieux se saisir de la question plus large du mal-logement.

Élise Lejeune – Un rapport du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis sorti en 2024[‡] estime à 30 % le nombre de ménages qui dans le département seraient en situation de précarité énergétique,

[†] www.compagnonsbatisseurs.eu

[‡] www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2024/11/synthese-precarite-energetique-ssd.pdf

ce taux étant de 24 % à l'échelle nationale. Benjamin Leprêtre, pourriez-vous commenter cette statistique ?

Benjamin Leprêtre, chargé de mission Précarité énergétique, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis – Effectivement, ce taux figure dans le rapport que nous avons fait paraître l'an dernier, et il est intéressant de le mettre en perspective avec celui donné pour le département par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)[§], qui est de 8,8 % (le taux national, toujours selon l'ONPE, étant de 14 %). L'écart est très important, ce qui peut s'expliquer par le fait que le phénomène est multifactoriel et donc difficile à mesurer. Si l'on se base sur la définition purement objective, on ne prend en compte que les personnes consacrant une part importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques, alors que certaines sont en situation de restriction énergétique : elles choisissent de se nourrir plutôt que de se chauffer.

Quoi qu'il en soit, la Seine-Saint-Denis se distingue du reste de la France par des conditions de vie globalement plus dégradées, des logements moins favorables en termes de consommation énergétique et des ménages plus précaires, avec davantage de familles monoparentales, et davantage aussi de ménages de cinq personnes ou plus. Le rapport évoqué, réalisé avec un bureau d'études (Énergies Demain**), se fonde à la fois sur des données internes au département (Fonds de solidarité logement/FSL, fournisseurs d'énergie *etc.*), et sur un questionnaire diffusé auprès de différents publics pour mesurer leur ressenti (usagers du Service social départemental, parents d'élèves *etc.*) : 1 500 personnes ont ainsi été interrogées.

L'une des conclusions de ce rapport est que la précarité énergétique est plus importante au nord du département, notamment au sein des Établissements publics territoriaux (EPT) de Paris Terres d'Envol et de Plaine Commune, le taux le plus fort étant celui de Clichy-sous-Bois – ce qui ne signifie pas, bien entendu, qu'il n'y ait pas de précarité énergétique ailleurs : j'ai travaillé en tant qu'inspecteur Salubrité à la mairie de Pierrefitte-sur-Seine, et ce territoire est marqué par le phénomène de façon très importante. Cette étude nous a également permis d'établir une hiérarchie des facteurs de risques de précarité énergétique : toutes choses égales par ailleurs, c'est la Catégorie socioprofessionnelle (CSP) à laquelle le ménage appartient qui arrive en tête ; viennent ensuite l'année de construction du logement, l'énergie de chauffage utilisée, le nombre de personnes dans le logement, la surface habitable et le type de logement. Le nombre de logements ayant connu une restriction ou une coupure d'électricité est en augmentation : en 2018, il était de 14 000, et en 2021, de 23 000. Nous partageons donc à l'échelle départementale le constat dressé par la Fondation au niveau national : la situation ne fait que se dégrader.

Élise Lejeune – Manuel Domergue, nous sortons d'un été de tous les records, et nous approchons d'un hiver qui s'annonce tout aussi terrible pour les mal-logés et les plus fragiles. Que pouvez-vous nous dire de la situation à l'échelle nationale ?

Manuel Domergue, Directeur des Études, Fondation pour le Logement des Défavorisés – Les constats à l'échelle nationale rejoignent ceux qui viennent d'être évoqués à l'échelle départementale. Si l'on prend un peu de recul, la précarité énergétique il n'y a pas si longtemps encore n'était pas un sujet : cela ne signifie pas que les gens ne souffraient pas chez eux du froid ou de la chaleur, mais cette

[§] <https://onpe.org>

** <https://energies-demain.com>

réalité sociale était invisibilisée. La sensibilité à ce sujet est montée dans les années 1990-2000, les gens ont pu dire « j'ai froid chez moi », ce qui ne veut pas dire qu'ils avaient plus froid qu'auparavant, mais qu'il est désormais considéré comme anormal d'avoir trop froid ou trop chaud chez soi. À l'époque de nos grands-parents, on ne chauffait souvent qu'une pièce sur cinq ou six et c'était normal, personne ne se sentait en situation de précarité énergétique : la norme a changé.

La précarité énergétique se mesure doublement : la mesure objective se base par le taux d'effort, c'est-à-dire la part de leurs revenus que les gens dépensent pour se chauffer (ou se rafraîchir) ; et la mesure subjective se base sur la réponse donnée par les personnes lorsqu'on leur demande si elles ont trop froid (ou trop chaud) chez elles. Ce que l'on a observé de manière très spectaculaire depuis la sortie du COVID, et surtout depuis la crise énergétique et la guerre en Ukraine en 2022, c'est une hausse des prix de l'énergie. Ce facteur a tout changé, et la précarité énergétique a littéralement explosé : chaque année, nous posons la question « avez-vous froid chez vous ? », et pendant des années, 14-15 % des personnes interrogées répondaient « oui », aujourd'hui, c'est 30 %. La précarité énergétique touche donc aujourd'hui une très large partie de la population, et plus seulement les personnes dites pauvres. Quant à la mesure objective, pendant des années, il y avait 600 000 interventions de réduction de puissance ou de coupure d'énergie pour impayés de facture par an – depuis 2022, c'est 1,2 million.

La question est de savoir si après cette crise conjoncturelle, la situation reviendra à la normale : sans doute pas, puisque les prix de l'énergie ne sont pas revenus à leur niveau de 2020, mais aussi pour des raisons écologiques de réduction des gaz à effet de serre, lesquelles conduisent à un renchérissement des coûts de l'énergie pour inciter les ménages à baisser leur consommation, et enfin pour des raisons géophysiques, la déplétion des hydrocarbures, alors même que la population mondiale ne fait que croître, nous acheminant plus certainement vers une forme de pénurie, ou du moins de restriction. Je pense qu'il faut nous habituer à vivre avec une énergie chère, et donc inventer des solutions. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est en effet la question émergente de la précarité énergétique estivale : là, le pire est devant nous. Déjà aujourd'hui, on dénombre 10 000 morts supplémentaires l'hiver à cause du froid, et 5 000 morts supplémentaires l'été à cause de la chaleur : la précarité énergétique n'est donc pas un « petit » problème de confort, mais pour des milliers de personnes une question de vie ou de mort ; et pour des millions d'autres, elle a des effets sanitaires et sociaux massifs, démontrés par des études économétriques en termes de santé, d'échec scolaire etc. L'Île-de-France est évidemment surreprésentée dans ces études, puisque quasiment la moitié du parc est classée E, F ou G : il est donc crucial d'isoler massivement le parc de logements d'Île-de-France.

2/ Actions !

Élise Lejeune – Le constat est donc partagé, et le phénomène très loin de se résorber. La question se pose immédiatement : comment agir contre la précarité énergétique ? Le Département met beaucoup en avant son rôle de chef de file dans cette lutte : comment cela se traduit-il concrètement ?

Benjamin Leprêtre – La loi donne effectivement aux Départements un rôle de chef de file en matière de lutte contre la précarité énergétique^{††}, ce qui est peu compliqué pour nous puisque nous n'avons

^{††} Depuis 2014 et la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

pas de compétences propres en matière de rénovation énergétique, laquelle est tout de même le premier levier de résorption de la précarité énergétique. Mais nous agissons, et concrètement, à travers plusieurs dispositifs.

Écogie^{##} est un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), service qui existe dans beaucoup d'autres collectivités, et qui est financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE). Le seul critère pour bénéficier de ce dispositif est d'être un ménage modeste, au sens où l'entend l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ; pour vous donner un ordre d'idée, le plafond de revenu fiscal de référence, pour une personne seule, est fixé à 23 768 euros, ce qui permet à beaucoup de personnes d'y être éligibles. Une plateforme est dédiée aux signalements de situation de précarité énergétique, le formulaire en ligne pouvant être rempli par un professionnel ou par le ménage lui-même, ensuite de quoi deux visites à domicile sont effectuées par la Croix rouge insertion logis-cité, des personnes qui sont en insertion et formées sur les questions de précarité énergétique : lors de la première visite, sont pris tous les renseignements nécessaires à l'établissement d'un diagnostic ; et lors de la seconde visite, le diagnostic est remis aux personnes, avec de petits équipements et des conseils techniques et d'orientation sociale. Un accompagnement renforcé est proposé à certains de ces ménages : cela consiste à réaliser chez eux, avec les Compagnons bâtsiseurs, de petits travaux, et cette année nous allons essayer de lancer des chantiers en Auto-réhabilitation accompagnée (ARA). Ce dispositif existe depuis deux ans, nous avons à ce jour reçu plus de 1 000 signalements, et en 2024, environ 300 ménages ont été visités, dont 55 ont été accompagnés dans le cadre du fonds d'aide aux petits travaux. Les ménages ayant bénéficié du dispositif en sont très satisfaits, mais évidemment, ce n'est pas avec deux visites, de petits équipements et quelques petits travaux que nous pouvons pallier le manque de rénovation énergétique globale.

Autre action, ÉCeauNOME^{\$\$} est un dispositif d'aller-vers beaucoup plus massif : sur les quatre dernières années, cela représente 80 000 kits hydro-économies distribués par porte-à-porte, et 13 % des habitants du territoire touchés ; nous profitons aussi d'ÉCeauNOME pour orienter les ménages vers Écogie. La deuxième version de ce dispositif, qui vient d'être lancée, vise à renforcer l'orientation vers Écogie, développer la recherche de fuites, et élargir le diagnostic à l'échelle des copropriétés. D'autre part, le Département a mis en place le Fonds de solidarité « énergie » et le Fonds de solidarité « eau », intégrés au FSL, qui permettent aux ménages confrontés à des impayés de factures d'eau ou d'énergie de bénéficier d'une aide financière. Nous avons aussi lancé en 2019 l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique, qui vise à faire travailler ensemble tous les acteurs, en les rassemblant à l'occasion d'ateliers : l'un de ces ateliers s'est déroulé cette semaine sur le thème des données (il pourrait nourrir un observatoire de la précarité énergétique), et les deux prochains porteront sur la santé, puis sur la précarité énergétique et la question du non-recours. En effet, nos dispositifs restent encore trop méconnus : lorsque j'ai pris mon poste, je pensais que nous serions ensevelis sous les signalements de la plateforme Écogie – et en fait, malgré nos efforts de communication, pas du tout. Enfin, nous allons mener avec l'association Ghett'up^{***}, qui travaille en faveur de la justice sociale pour les jeunes de quartiers populaires, mais aussi sur la question de la

^{##} <https://seinesaintdenis.fr/ecologie-et-amenagement/habitat-logement/ecogie>

^{\$\$} <https://seinesaintdenis.fr/ecologie-et-amenagement/habitat-logement/article/operation-eceaunome-le-departement-vous-aide-a-reduire-votre-consommation-d-eau>

^{***} <https://www.ghettup.fr>

transition écologique dans les banlieues, une expérimentation de porte-à-porte à l'échelle d'un quartier de Saint-Denis.

Élise Lejeune – Les Rapports sur le mal-logement (RML) de la Fondation sont bien connus, mais lorsque nous avons préparé la table ronde, Manuel Domergue, vous m'avez parlé de beaucoup d'autres actions...

Manuel Domergue – La spécificité de la Fondation est effectivement d'œuvrer sur deux fronts, avec un volet plaidoyer et un volet soutien à l'action. Sur le plan concret, nous menons deux programmes, en particulier, qui agissent sur le bâti : le programme « Toit d'abord » consiste à produire du logement, essentiellement très social, souvent à partir de logements existants en mauvais état, en nous assurant que la performance énergétique sera bonne, de sorte à obtenir, pour les ménages à bas revenus qui les habiteront, à la fois des charges peu élevées et un loyer très bas – cela bien sûr en complément de tous les financements visant à produire du logement social en France, qui restent cependant très souvent insuffisants pour sortir de petites opérations aboutissant à un taux d'effort réduit pour les ménages. L'autre programme, « SOS Taudis », vise à aider les ménages modestes, là aussi en venant compléter le tour de table des aides existantes, à sortir à la fois de la précarité énergétique et du mal-logement : faire les deux n'est ni évident, les aides existantes étant assez cloisonnées, ni facile à assumer financièrement pour ces ménages, le coût des travaux étant plus important. Sur des maisons anciennes et très dégradées, le montant des travaux s'élève souvent à 80 000 ou 100 000 euros, et les aides publiques vont rarement jusque-là : la Fondation vient donc compléter le tour de table et parfois financer l'accompagnement sur un plus long terme de ces ménages, qui bien souvent ont d'autres problèmes que ceux de leur bâti (sociaux, sanitaires). Nous délivrons aussi des aides financières plus ponctuelles, pour aider les personnes à payer leurs factures de chauffage ou leurs charges.

Et donc, nous menons un travail de plaidoyer, pour essayer de faire avancer les politiques publiques. En matière de lutte contre la précarité énergétique, nous nous sommes battus contre l'une de ses formes les plus cruelles : nous avons mené une campagne pour abolir ces coupures d'électricité et les remplacer par des réductions de puissance, ce qui est un moindre mal. Cela peut sembler une revendication de base, mais il y a quand même 200 000 à 300 000 ménages qui subissent chaque année une coupure totale d'électricité. L'État n'a pas réagi, mais EDF, il y a quatre ans, s'est engagé à ne plus pratiquer de coupure. Nous voudrions que l'État l'impose aux autres fournisseurs : ni Engie, ni Total ne se sont encore engagés, ni surtout les petits fournisseurs opportunistes, qui récupèrent des ménages pas toujours bons payeurs et qui donc coupent beaucoup – d'où, pour la première fois cette année, une remontée du nombre de coupures d'électricité. Notre plaidoyer porte aussi sur l'aide à la facture, à travers le chèque énergie, qui a été obtenu il y a quelques années en remplacement des tarifs sociaux de l'électricité, mais qui reste très insuffisant, puisqu'il est en moyenne de 150 euros par an pour des ménages très modestes voire vivant très en dessous du seuil de pauvreté, le plafond de ressources pour en bénéficier étant pour une personne seule de 11 000 euros par an – et même ce plafond est remis en question du fait d'un problème d'accès aux droits : depuis la suppression de la taxe d'habitation, l'État a en effet du mal à identifier les ménages qui devraient bénéficier du chèque et donc à le leur envoyer : il faut que les personnes se connectent sur une plateforme pour se signaler, d'où une énorme déperdition. Surtout, le montant du chèque est dramatiquement insuffisant, et n'a même pas été revalorisé en fonction de l'inflation.

Enfin, la politique plus structurelle que nous poussons – sur laquelle nous avons obtenu des avancées puis subi des reculs –, c'est évidemment l'aide à la rénovation énergétique, avec notamment MaPrimeRénov', qui est montée en puissance depuis sept ou huit ans, jusqu'à la réforme de 2024, qui pour nous était très positive en ce qu'elle mettait l'accent sur les rénovations performantes : mieux vaut en effet une rénovation globale performante effectuée d'un coup, plutôt qu'une multiplication de gestes sans cohérence les uns avec les autres étalés sur 20 ans. Mais évidemment, cela requiert des aides publiques à la hauteur de l'enjeu : nous avons obtenu, pour les ménages très modestes qui opteraient pour une rénovation globale, jusqu'à 63 000 euros de subventions directes de l'État, avec un accompagnement en grande partie gratuit. C'était une belle avancée... qui a été « bazarde » par l'État lui-même, avec même une suspension totale du guichet MaPrimeRénov' pendant trois mois cet été, pour la bonne raison que cela marchait trop bien, et une réouverture cet automne limitée à 13 000 rénovations possibles, ce qui à l'échelle du territoire national est évidemment très peu. Enfin, dans le Projet de loi de finances (PLF) 2026 dévoilé le 14 octobre, le budget de l'ANAH pour la rénovation énergétique a été amputé de 800 millions d'euros. L'État a donc saboté, pour des raisons purement financières, son propre plan de rénovation énergétique.

Élise Lejeune – Les ambitions de l'État sont donc considérablement revues à la baisse, nous y reviendrons. Caroline Chevalier, comment travaillez-vous concrètement aux côtés des habitants ?

Caroline Chevalier – Concrètement, nous aidons les habitants dans l'entretien et l'amélioration de leur logement en réalisant les travaux avec eux. Ces deux dernières années, nous avons commencé à travailler sur des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique (parmi lesquels Écogie, présenté *supra*), et nous intervenons gratuitement, sans reste à charge pour les ménages ; mais nous sommes limités par le temps d'intervention, et aussi par nos compétences. Par exemple, nous avons en 2024 accompagné une mère au RSA, qui venait de perdre son mari et élevait seule sa fille âgée de 7 ans, et qui était propriétaire d'un appartement de trois pièces, non isolé, dépourvu de système de chauffage fixe (elle promenait de pièce en pièce deux radiateurs à bain d'huile) : nous avons pu installer chez elle des radiateurs à inertie (des matériels neufs que nous récupérons auprès des constructeurs), nous lui avons expliqué comment s'en servir de manière économique et suivre sa consommation au fil des jours, nous avons également remplacé des vitres cassées et effectué d'autres petits travaux, comme le dépannage du lave-vaisselle. Autre exemple, une femme sans revenu, locataire d'un T2 dans le parc privé, petit et très encombré, avec d'importants problèmes de moisissures, était visée par un signalement au service d'hygiène : nous sommes intervenus avant la visite du service d'hygiène, nous l'avons aidée à désencombrer le logement, notamment en installant des étagères à la place d'une armoire qui obstruait une fenêtre. Travailler sur des dispositifs existants nous pousse à nous former, sur l'installation d'équipements énergétiques, l'isolation, la qualité de l'air intérieur, les diagnostics techniques, l'accompagnement social, et sur le plan juridique.

3 / Perspectives...

Élise Lejeune – Je vais vous soumettre un exercice de politique-fiction : si vous en aviez l'occasion, quel message, quel un texte de loi ou quel amendement transmettriez-vous au nouveau ministre du Logement au sujet de la précarité énergétique ?

Manuel Domergue – Monsieur Jeanbrun est notre nouveau ministre de la Ville et du Logement, et nous lui avons déjà transmis une proposition de loi, déposée cet été par 150 députés de huit groupes

parlementaires différents : il ne lui reste qu'à la porter à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il s'agit d'un texte contre les logements bouilloires, visant à améliorer l'habitabilité d'été des logements : les bailleurs seraient tenus de répondre à la demande de leurs locataires d'installer des protections solaires, stores bannes ou volets roulants, sur les fenêtres exposées au sud. C'est tout simple, mais nous avons recueilli énormément de témoignages de personnes qui en ont fait la demande mais n'ont pas reçu de réponse de leur bailleur, ou alors une réponse négative au motif que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou les règles d'urbanisme leur interdisaient d'accéder à cette demande. La proposition de loi inclut donc aussi une révision du périmètre d'action des ABF, et des mesures visant à lever les freins sur les copropriétés, afin de pouvoir plus facilement voter des travaux de rénovation énergétique d'été. Évidemment, nous restons convaincus du fait qu'une rénovation énergétique performante est nécessaire, mais nous sommes conscients que tous les logements bouilloires de France ne seront rénovés ni à court ni à moyen terme, et il est vraiment urgent que les gens puissent passer l'été chez eux sans mourir de chaud ; et ces gestes simples, d'adaptation, n'empêchent pas une future rénovation globale. Aussi nous plaidons pour un plan massif d'installation de protections solaires, qui s'appliquerait en priorité aux logements sociaux (nous avons chiffré la mesure à 100 millions d'euros par an pendant 20 ans), puis aux propriétaires à travers une aide de l'ANAH. Cette proposition de loi est simple, ce qui la rend assez consensuelle.

Caroline Chevalier – Je conseillerais volontiers au Ministre de penser les dispositifs étatiques de façon plus complète, en liant rénovation énergétique, lutte contre le mal-logement et accompagnement social. Nous pensons aussi qu'il faudrait investir dans des moyens humains : travailleurs sociaux, juristes et traducteurs compétents, formés, auxquels on donnerait le temps d'accompagnement nécessaire et dont les métiers seraient valorisés. Et bien sûr, il faudrait revaloriser les aides financières, les factures énergétiques élevées n'étant pas toujours liées à de mauvais usages. Enfin, nous avons besoin de logements sociaux en bon état, et que la loi soit appliquée de la même manière dans le parc privé et dans le parc social.

Benjamin Leprêtre – Je lui dirais d'abord que le gel des aides sociales ne va vraiment pas dans le bon sens, et qu'il en est de même de la baisse de la dotation à l'ANAH. MaPrimeRénov est une aide pertinente et efficace dans laquelle il faut continuer à investir, d'autant que même si le reste à charge peut parfois s'élever à 5 000 euros, ce qui pour certains ménages est impossible à assumer, elle peut être complétée par le dispositif Territoire zéro exclusion énergétique (TZEE). À l'heure où l'on parle tant de dette et de bonne gestion, il faut y insister : la rénovation énergétique est rentable. Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a montré qu'un euro investi en travaux de rénovation énergétique équivaut à 0,42 euro d'économie en dépenses publiques de santé ; et une autre étude d'un médecin travaillant chez EDF, que la réhabilitation de 600 000 logements inadaptés, pour un coût de 6,5 milliards, induirait une baisse des dépenses de santé de plus de 500 millions d'euros par an. Les politiques doivent se penser sur le long terme : ce que nous n'investissons pas aujourd'hui, nous le payerons demain.

Questions de la salle

Une personne dans la salle – Dans les facteurs de risques de précarité énergétique, vous avez placé en premier la CSP du ménage, mais le facteur public/privé m'apparaît déterminant, du moins pour l'hiver, le parc public me semblant mieux loti en matière d'isolation que le parc privé. D'autre part, le

115 est assez démunie en matière de mise à l'abri des personnes à la rue en période de canicule : le Département, en tant que chef de file, ne pourrait-il pas aider à trouver des solutions ?

Benjamin Leprêtre – De fait, le taux d'effort énergétique des ménages est moins important dans le parc public que dans le parc privé. S'agissant de la canicule, je ne voudrais pas m'engager, mais je sais qu'une réflexion est en cours pour mobiliser les cours d'école, surtout celles nouvellement construites ou rénovées, qui incluent le plus souvent des zones ombragées.

Manuel Domergue – Le parc HLM offre en effet une meilleure qualité énergétique : les logements F et G n'en représentent plus aujourd'hui que 5 %, soit trois fois moins que dans le parc privé, ce qui s'explique assez aisément, par une gestion au long cours par des professionnels, et par une plus grande capacité des bailleurs sociaux à lancer des travaux de rénovation. En revanche, les HLM sont des îlots de chaleur : le parc social est moins bien armé pour l'été que le parc privé.

Une 2^e personne dans la salle – Je suis coordinateur des actions de lutte contre la précarité énergétique au PIMMS de Noisy-le-Grand, et il nous arrive de parler aux ménages de l'accompagnement aux petits travaux proposé par les Compagnons bâtisseurs, mais je crois savoir que les ménages ont un petit reste à charge, de l'ordre de 10 % des travaux.

Caroline Chevalier – Nous gérons plusieurs dispositifs : nous animons des ateliers de quartier fixes, destinés aux habitants de proximité, et lors des chantiers d'ARA réalisés dans ce cadre, la main-d'œuvre est gratuite, et les habitants paient 10 % du prix des matériaux, qui est limité à 500 euros (d'où un reste à charge de 50 euros maximum). Quant au dispositif sur lequel nous travaillons avec le Département, il est itinérant sur toute la Seine-Saint-Denis et porte exclusivement sur la précarité énergétique : il passe par un signalement sur la plateforme évoquée par Benjamin Leprêtre, et dans ce cadre, notre accompagnement est gratuit.

Une 3^e personne dans la salle – Je suis chargée de la Solidarité chez Enercoop, fournisseur d'énergie renouvelable, et je voudrais savoir, Monsieur Leprêtre, si certains fournisseurs vous font des signalements. En ce qui nous concerne en tout cas, nous serions ravis de travailler avec vous en ce sens ; nous sommes d'ailleurs en lien avec le SLIME de Paris.

Benjamin Leprêtre – Nous travaillons avec les fournisseurs d'énergie, mais ne recevons pas de signalements de leur part : nous serions en effet preneurs d'une telle collaboration, toutes les sources de signalement étant bonnes à prendre.

Une 4^e personne dans la salle – Pour information, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ont des conventions avec les fournisseurs d'énergie, et dans ce cadre reçoivent des alertes sur les situations d'impayés.

Élise Lejeune – Pour conclure, je tiens une nouvelle fois à remercier l'UDAF de nous avoir accueillis, et la Fondation pour le Logement des Défavorisés de nous avoir laissé carte blanche pour l'organisation de cette table ronde. Nos discussions, j'en suis sûre, se poursuivront.